

## **Penser la planification alimentaire à partir du dispositif de trame alimentaire : favoriser des actions localisées aux différentes échelles des politiques publiques**

Auteures : J. Lequin<sup>1\*</sup>, Nelly Le Caroff<sup>1</sup>, A. Casenave<sup>1</sup>  
1-SCOP SaluTerre  
**\*julie.lequin@saluterre.com**

Notre proposition de communication s'articule autour du concept de trame alimentaire qui est un dispositif de planification et d'organisation alimentaires pour penser l'agir des transitions alimentaires et paysagères à l'échelle des territoires en lien avec les politiques publiques.

### Quelques impensés des systèmes alimentaires de territoire : quel rôle de l'urbanisme ?

L'expérience de SaluTerre, corroborée par certains travaux de recherches, met en évidence qu'il existe des impensés en termes d'aménagement et d'urbanisme dans la mise en œuvre des dynamiques alimentaires de territoire. Ceci aurait pour conséquence de limiter la portée des actions et de créer des freins à la construction et à la pérennité d'un réel système alimentaire de territoire.

Tout d'abord, nous pouvons observer que les dynamiques territoriales centrées sur la question alimentaire (comme les projets alimentaires territoriaux initiés dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014) sont peu accompagnées opérationnellement. S'ils ont un rôle important dans l'émergence de politiques publiques agro-alimentaires et des gouvernances alimentaires par la mise en réseau des acteurs de territoire, ce n'est que dans de rares cas que les PAT interviennent dans la phase de mise en action et de concrétisation de ces politiques (Darrot et al., 2019). En outre, les « plans et procédures relevant de l'esprit PAT » (ibid.) prennent rarement en compte le rapport à l'espace et donc à ses usages et ses aménagements et valorisent plutôt des aspects économiques, sociaux, ou environnementaux. De surcroît, l'alimentation serait aussi un impensé de l'approche aménagiste (Brand, 2018). Les travaux de K. Pothukuchi et J. Kaufman des années 2000 mettent en avant l'absence de réflexion sur l'objet alimentaire au sein du champ scientifique, d'enseignement et de pratique de l'aménagement (ibid.). *L'Urban Food Planning* cherche à répondre à cet enjeu.

En outre, la notion de multifonctionnalité des espaces n'est pas toujours bien appréhendée (ni reconnue ni appropriée) dans les projets. Ainsi, l'aménagement des espaces denses s'appuie sur un urbanisme majoritairement fonctionnel, tendance issue des années 1970 selon laquelle le zonage délimite des aires portant une fonction spécifique et unique : habitat, agriculture productive, loisirs (Toublanc et Bonin, 2012). L'urbanisme fonctionnel tend à produire des « mondes urbains efficaces, mais sans qualité » (Ferrier, 2020), en opposition à un urbanisme « sensible et contextuel ». A ce titre, penser l'action aussi en faveur d'un « micro-urbanisme », celui qui s'envisage à l'échelle du quartier (ibid.), ou dans un espace de proximités, permettrait de considérer l'opérationnalisation des actions en termes de disponibilité des espaces verts et agricoles, d'accessibilité, tant en quantité qu'en qualité, à des lieux de production, de transformation ou de commercialisation pour les habitants, notamment les plus vulnérables. Considérer l'action sous ce prisme permettrait de penser des dispositifs diminuant les phénomènes de gentrification alimentaire (Cohen, 2018), d'exclusion ou d'invisibilisation de certains publics des projets de transition alimentaire et favoriser le développement d'espaces de démocratie alimentaire et de durabilité (Brand, 2018). La mise en œuvre de ces dispositifs ne peut se faire qu'en lien avec les politiques alimentaires qui ne sont pas neutres socialement (Cohen, 2018), et donc leurs évolutions.

A travers la variété de ses champs d'intervention (transports, déchets, énergie, social, santé, économie, environnement) et donc sa transversalité, l'aménagement peut constituer un outil pour construire des systèmes alimentaires plus durables et solidaires, ce qui nécessite à la fois une appropriation de l'objet alimentaire par les métiers de l'aménagement et une mobilisation des acteurs de l'aménagement instituée par les acteurs actuels des systèmes alimentaires.

### Favoriser des projets territoriaux intégrés en termes d'aménagement : le dispositif de trame alimentaire

La trame alimentaire (Le Caroff, 2018) est un dispositif d'organisation et d'aménagement conçu par SaluTerre à l'échelle d'un territoire (quartier, ville ou métropole) composée des espaces ayant une fonction liée à l'alimentation (lieux de production, de transformation, de commercialisation, pédagogiques etc.). Elle s'inspire des concepts de trames vertes, notamment celui issu des travaux de Frederick Olmsted prônant la création d'un « *park system* » à l'échelle de la ville (Toublanc et Bonin, 2012). De la même façon, la trame alimentaire souhaite construire un « *food system* » au sein duquel l'alimentation devient un enjeu central d'aménagement du territoire, où la planification envisage le « vert », « l'agriculture », « la consommation », non pas comme une zone parmi d'autres mais, dans l'idée de continuité matière à projet.

La trame envisage donc les espaces les uns par rapport aux autres de manière à mettre en œuvre des complémentarités et des continuités paysagères, économiques, alimentaires, logistiques, ou encore humaines et sociales. Spécifique aux territoires dans lesquels elle s'implante, elle se compose :

- des cœurs de trame (jardin partagé, espace de micro-maraichage, ferme urbaine etc.) ;
- des liaisons paysagères et nourricières aménagées pour relier ces cœurs de trame (bacs à jardiner, haies gourmandes, cheminements doux, etc.) ;
- des liens fonctionnels entre ces espaces (ressources humaines, équipements, etc.).



Schéma de la trame alimentaire (Source : SaluTerre, 2020)

Cette conception fait écho aux travaux de recherche du projet Foodscapes où le paysage alimentaire, défini comme « l'ensemble des infrastructures commerciales (magasins d'alimentation, marchés, restaurants) ; des espaces de production (exploitations agricoles et maraichères, potagers privés ou collectifs) et des communications à visée commerciale (la publicité, les informations sur les prix, etc.) » serait relié.

Réfléchir l'action au travers de ce dispositif permet d'envisager les projets à plusieurs échelles, ce que nous illustrerons oralement lors de la présentation par deux cas d'étude (la Ville d'Achères dans les Yvelines et des quartiers de la Ville de Toulouse) :

- de façon « verticale », du site au territoire. La trame suppose de réfléchir à la fois en termes de spécificités territoriales (de la structure associative, de la parcelle, etc.) et de

cohérence globale (notamment de politique publique et de réflexion paysagère), sans opposer ni privilégier les échelons d'action mais bien de les envisager ensemble ;

- de façon « horizontale » en termes de construction de proximités (physiques, relationnelles, fonctionnelles) entre les actants d'un même territoire. L'objectif est de relier les structures pour qu'elles puissent travailler en coopération et avoir plus de moyens pour atteindre leurs objectifs. La trame envisage un système faisant des liens et des liaisons entre des espaces alimentaires ;
- de façon « verticale » et « horizontale » en termes d'enjeux de transition et de compétences de l'action publique qui y sont liées. A l'heure actuelle, les politiques publiques en lien avec l'alimentation, qu'elles soient sociales, éducatives, urbanistiques sont partagées à plusieurs échelons (Perrin et Soulard, 2018) et fonctionnent donc sous forme sectorisée. La trame vise justement à favoriser un travail en transversalité et une appropriation des enjeux alimentaires.

Le concept de trame alimentaire, à la fois théorique et opérationnel, permettrait ainsi de questionner les politiques publiques en lien avec les projets d'alimentation par le prisme de l'aménagement. **L'objectif est d'introduire la notion d'aménagement de territoire comme enjeu de pérennisation des opérations de fabrique du paysage alimentaire par une mobilisation conjointe de l'action publique et privée.**

### Références bibliographiques

Blanc N., Glatron S. & Schmitt, G. 2012. Trames vertes urbaines : recherches en sciences humaines et sociales, Développement durable et territoires [En ligne], 3(2) | Juillet 2012, mis en ligne le 12 juillet 2012, consulté le 5 février 2020, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/9370>

Brand C. 2018. Planification alimentaire : enjeux et initiatives locales, Les Dossiers FNAU, (44), p. 7-11. <http://www.fnau.org/wp-content/uploads/2019/03/fnau-44-planification-alimentaire-bdef.pdf>

Cohen N. 2018. Feeding or Starving Gentrification : The Role of Food Policy, CUNY Urban Food Policy Institute, <https://www.cunyurbanfoodpolicy.org/news/2018/3/27/feeding-or-starving-gentrification-the-role-of-food-policy>

Darrot C. Maréchal G. & Bréger T. 2019. Rapport sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en France : Etats des lieux et analyse, 89 p.

Douence H. & Laplace-Treytore D. 2018. Penser l'agriculture dans le projet de territoire d'une ville moyenne : l'exemple de l'agglomération de Pau. VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, 2018, 31.

Ferrier J. 2020. La ville dense a trahi ses habitants, Métropolitiques, 27 avril 2020. URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-ville-dense-a-trahi-ses-habitants.html>

Maréchal G., Noël J. & Wallet F. 2018. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ?, Pour, (2), p. 261-270.

Le Caroff N. 2018. Comment créer une trame alimentaire par les jardins partagés ? Mémoire de fin d'études, Agrocampus Ouest (Angers), 2018.

Perrin C. et Soulard C.-T. 2014. Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, Géocarrefour, 89(1-2), 125-134.

Toublanc M. & Bonin S. 2012. Planifier les trames vertes dans les aires urbaines : une alliance à trouver entre paysagisme et écologie, Développement durable et territoires [En ligne], 3(2), 2012, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/9347>.